



AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE

Titre du poste	<u><i>Médecin responsable -Activités Externe</i></u>
Département	<u><i>Médical</i></u>
Lieu d'affectation :	<u><i>Macina</i></u>
Période d'affichage	<u><i>Du 19 juin au 28 juin 2026, 16h00.</i></u>
Nombre de poste à combler	<u><i>01</i></u>
Entrée en Poste	<u><i>Dès que possible</i></u>

Description de l'organisation

L'Alliance Médicale Contre le Paludisme–Santé Population (AMCP-SP) est une association apolitique, à but non lucratif, créée, le 9 janvier 2010 pour améliorer un accès de soins de santé globale aux populations sous l'immatriculation **205/MATCL-DN du 04 novembre 2010**. Cela après une analyse des activités salvatrices menées par l'ONG Médecins Sans Frontières (MSF)-Belgique dans le district sanitaire de Kangaba entre juin 2005 et novembre 2009 dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Dans son évolution, elle fut érigée en Organisation Non Gouvernementale (ONG), le 7 mars 2014 sous l'accord-cadre 1299. Suivant l'avenant n°441/MATD-SG du 30 mai 2018, la structure a été enregistrée sous la nouvelle dénomination « Alliance Médicale Contre le Paludisme-Santé Population.

Les valeurs de la structure servent de guide pour les opérations et l'association et en les appliquant, nous devenons plus efficaces dans le processus de développement de notre organisation et des communautés avec lesquelles nous travaillons. La structure dispose de six (6) valeurs essentielles : le respect des bénéficiaires, la transparence, l'équité et Genre, le Partenariat, l'obligation de résultats et la neutralité.

L'AMCP-SP intervient dans les régions de Koulikoro et de Dioila avec des perspectives d'atteindre toutes les régions administratives du Mali. Les stratégies d'intervention de l'association reposent sur : l'assistance technique de proximité ; l'intervention à la carte (selon les besoins et demandes des partenaires) ; la valorisation des compétences locales, la synergie d'actions pour la durabilité des acquis avec les structures techniques de l'état, les ONG internationales, les collectivités, la mise en place d'un système de suivi évaluation adaptée et la capitalisation.

ALIMA est une organisation médicale humanitaire créée en 2009 par une équipe d'experts de l'aide humanitaire médicale, dont d'anciens cadres de Médecins Sans Frontières. ALIMA a commencé ses opérations en 2009 au Niger, en partenariat avec l'ONG médicale nigérienne BEFEN dans un contexte de crises nutritionnelles importantes.

ALIMA est présente dans 11 pays d'Afrique, avec pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche¹. En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

ALIMA et AMCP-SP ont noué un partenariat dynamique depuis 2011 pour contribuer à la réduction de la mortalité due au paludisme, à la malnutrition et autres pathologies tueuses chez les enfants de moins de 5 ans. Ce partenariat a été renforcé par la mise en œuvre de plusieurs projets au Nord, au Centre et au Sud du Mali.

Raison d'être du poste

AMCP-SP / ALIMA, ONG médicale, supervise et appuie des structures médicales publiques ou mobiles en république du Mali. Pour atteindre ses objectifs de qualité, l'ONG AMCP-SP/ALIMA doit se doter d'un système de prise en charge de qualité, répondant aux besoins de ses activités. Le médecin clinicien est chargé d'assurer des soins de qualité et du traitement aux enfants hospitalisés au CSREF dans l'URENI, et de son bon fonctionnement conformément aux protocoles en vigueur.

Temps de travail

Le/La Salarié (e) sera soumise à la durée du travail applicable au sein d'AMCP-SP/ALIMA aux salariés de sa catégorie, soit 40 heures hebdomadaires soit 173 heures par mois conformément au tableau des équivalences mais Il/elle peut être sollicitée en dehors des heures réglementaires pour raison de service. Il participe à la coordination de l'ensemble des activités médico-nutritionnelle de l'URENI-pédiatrie dans le but de garantir la qualité de la prise en charge des enfants dans le CSRéf de Macina.

Liens fonctionnels et hiérarchiques

Elle/IL rend compte au Médecin référent Projet (le remplace en cas d'absence), au Chef projet ou au Coordinateur médical, sur toutes les questions des soins de santé,

Elle/IL se réfère au Médecin référent sur toutes les questions médicales.

Elle/Il collabore et interagit avec l'Infirmier responsable des soins ainsi que toute l'équipe AMCP-SP/ALIMA et ses partenaires.

Mission et activités principales

1- Suivi de l'activité et définition des objectifs

- a. Il décrit et analyse son activité dans son environnement (indicateurs de fonctionnement, évaluation des procédures), en particulier :
 - Organiser le recueil de données des activités de cliniques mobiles,
 - Appuyer les infirmiers superviseurs à la supervision dans les différents CSCom appuyés, à la récolte et l'analyse des données,
 - Participer à l'analyse des données des activités, des cliniques mobiles, des centres de santé appuyés par AMC-SP/ALIMA et à la rédaction du Sitrep mensuel du projet,
 - Assurer la rétro-information auprès des DTC sur les soins prodigués aux malades référés, sur les données statistiques et autres analyses qualitatives.
- b. Il participe aux discussions sur la conduite du projet et la définition des objectifs concernant son champ d'activité.

2- Mise en œuvre des activités externes

2.1 Responsabilité dans les activités externes

- Contribuer à l'analyse des contextes politique, humanitaire, économique et social du cercle et dans la région de mise en œuvre du projet, afin d'assurer que la charte, les principes et l'image d'AMCP-SP/ALIMA sont respectés, eu égard aux employés nationaux, aux populations, aux autorités et autres partenaires,
- Assister le médecin référent dans la préparation et l'organisation des ressources humaines en lien avec les activités médicales du projet, participer à la gestion quotidienne, à l'orientation et à l'intégration du nouveau personnel, procéder à l'évaluation du personnel sous la supervision directe et du médecin référent, et définir les besoins de formation en conséquence

- Prendre part à des missions médicales conformément aux indications du médecin référent et du Coordinateur projet, afin de mieux comprendre et définir le contexte, les priorités, les contraintes et les besoins de la population.

2.2 Supervisions des activités des cliniques mobiles :

- Veiller sur l'organisation des triages des patients lors des passages à la clinique mobile.
- Veiller sur la conduite de la consultation des patients suivant les étapes recommandées et aide à la consultation lors de sa sortie.
- Veiller sur la prescription rationnelle des médicaments suivant le protocole médical disponible et la concordance entre le diagnostic et la prescription.
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et d'asepsie conformes aux précautions universelles.
- Veiller sur les référencement des patients des cliniques mobiles vers les CSCom, du CSCom vers le CSRéf et voir sa pertinence,
- Veiller sur les prescriptions et sur la rationalité des ordonnances venant des CSCom et CSRéf et envoi à son médecin référent pour validation
- Participer à l'élaboration des termes de référence des supervisions organisée conjointement avec le district et/ou avec la Direction Régionale.
- Élaborer le rapport hebdomadaire des activités externes et analyse des activités.
- Veiller à la qualité des données recueillies (fiabilité – promptitude – complétude)

2.3 Supervisions des activités des CSCom (Mensuel)

Définir les moyens humains, matériels nécessaires à l'activité de soins en fonction de l'évolution des besoins. Pour cela collabore avec les chefs de centre de santé appuyés.

- Veiller à la qualité d'une prise en charge globale du patient (malnutris et patients référés par les cliniques mobiles).
- Assurer la cohérence des pratiques et procédures de soins au sein des différents CSCom appuyés.
- Veiller à la sensibilisation et aux messages véhiculés à la population sur l'éducation sanitaire et les stratégies du projet et ses résultats.
- Veiller à la ponctualité des agents de santé communautaire (ASC) sur leurs sites respectifs.
- Superviser les activités des ASC avec le superviseur dédié du district et/ou avec le DTC.
- Participer à l'identification des problèmes de santé et les attentes de la population à travers les ASACO et leader d'opinion.
- Organiser avec le responsable du centre, l'aménagement, de petites réhabilitations et la maintenance des locaux.
- S'assurer du respect des protocoles d'hygiène (protocoles de nettoyage des locaux et du matériel selon les procédures ALIMA)
- S'assurer de l'application de précautions universelles dans les soins (asepsie).
- Référer au médecin référent, tous cas d'AES

2.4 Appui gestion des hospitalisations URENI

- Doit se faire à la demande du médecin URENI et doit travailler conjointement
- Examiner tous les patients hospitalisés quotidiennement en faisant un compte rendu clair (détaillé et bien lisible) sur l'évolution du malade.
- Indiquer et prescrire les soins et traitements médico nutritionnels, en respectant les protocoles nutritionnels afin de rationaliser l'utilisation des intrants (médicaux et nutritionnels).
- Veiller à la bonne tenue du dossier médical du patient en s'assurant de l'adéquation de la prescription médicale avec le diagnostic
- Tenir à jour les fiches d'hospitalisation en notifiant avec précision les examens, diagnostics et traitements et s'assurer de l'application correcte de la prescription.
- Évaluer l'évolution clinique des patients et décide de la phase et du type de lait avec la dose à donner.
- Décider de la sortie du patient en fonction de son état de santé.
- Travailler en collaboration avec les différents médecins et superviser les transferts vers d'autres services si nécessaire.
- Veiller au respect des règles transfusionnelles dans le service (groupage, tests...).
- Veiller au respect du secret professionnel et à la gratuité des soins aux malnutris ainsi que le ticket modérateur des enfants de moins de 5 ans au Csréf.
- Participer activement aux réunions médicales hospitalières et sur tout le projet de l'AMCP-SP/ALIMA

2.5 Gestion du matériel

Identifier avec les chefs des centres, les besoins en matériel médical et logistique (petit équipements et consommables) nécessaires au fonctionnement des centres de santé.

- S'assurer de l'utilisation et du stockage approprié des médicaments dans les centres de santé appuyés.

2.6 Gestion de l'approvisionnement

Définir les procédures et le rythme d'approvisionnement des CSCom en matériel logistique.

- Définir les procédures et le rythme d'approvisionnement des cliniques mobiles en matériel médical et en médicaments
- Superviser la gestion des stocks dans les différents CSCom et cliniques mobiles, en collaboration avec le chef de centre.

3- Gestion des ressources humaines

3.1 Encadrement des équipes

- Participer activement à la supervision des cliniques mobiles et CSCom appuyés, tout en veillant à l'encadrement formatif de son équipe.
- Animer et organiser les réunions régulières de son équipe.
- Organiser la circulation de l'information au sein de son équipe.
- Identifier les potentiels au sein du personnel de son activité.
- Exercer une vigilance et informer le médecin référent de toute problématique technique.
- S'assurer de la bonne connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition (AES) et de son application par tous les personnels (y compris les personnels soignant du ministère).

3.2. Bilans individuels et POP

- Réaliser au moins une fois tous les 6 mois, les bilans individuels de son équipe et fixer à chaque membre de son équipe le POP.

3.3 Formation continue

Définir les besoins en formation de son équipe en adéquation avec les objectifs du projet.

- Participer à la formation des membres de son équipe par l'accompagnement dans le travail.
- Assurer la formation continue des personnels soignants des différents centres de santé appuyés en appuyant sur les infirmiers superviseurs.

3.5. Cadre administratif

- Respecter le règlement intérieur et les autres documents contractuels, notamment dans l'organisation du temps de travail. Référer ou demander conseil au responsable administration si nécessaire.

4. Gestion sécuritaire

- Compter tenu du contexte et de l'environnement, reste alerte sur les conditions sécurité et réfère tous les événements de nature sécuritaire immédiatement au logisticien base et médecin référent.

Secret médical

Est soumis au secret médical et respecte la confidentialité sur toutes les situations rencontrées dans le cadre de son travail.

Compétences requises

- **Formation** : Doctorat en médecine
- **Expérience** : Une expérience professionnelle de plus de 2 ans dans le domaine de la santé primaire, communautaire et secondaire.
- **Adaptation culturelle** : La capacité à s'adapter à différentes cultures et contextes est essentiel pour travailler avec des populations déplacées.
- **Résilience** : La résilience est une qualité essentielle pour faire face aux défis émotionnels liés à ce type de travail.

Attitudes et qualités personnelles

- Flexibilité, endurance et mobilité ;
- Capacité de négociation et d'écoute ;
- Rigueur, réactivité et dynamisme ;
- Capacité de travail dans des zones rurales et reculées.

Langues

- ✓ Bonne maîtrise du français (lu, écrit, parlé) indispensable ;
- ✓ L'anglais est un atout.

Sur demande, exercer toute fonction supplémentaire donnée par le superviseur immédiat afin de permettre l'organisation de fonctionner de manière optimale.

Conditions de dépôt de candidature

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le 28 juin 2026 via le lien suivant : [Candidature Médecin Axes Externes Macina](#)

(Ou en saisissant dans votre navigateur l'adresse suivante : <https://forms.gle/q6okx1P9g3WPiprk7>)

NB : Veuillez noter qu'aucune candidature transmise par e-mail ou déposée physiquement ne sera acceptée.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Par ailleurs, l'AMCP-SP se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente offre d'emploi ou d'écourter la période de diffusion si elle a le bon profil.



NB : Dans le cadre de ses fonctions, le ou la titulaire du poste sera amené(e) à être en contact avec des enfants ou/et des adultes vulnérables. Par conséquent, la vérification du casier judiciaire ou la présentation d'un certificat de bonne vie et mœurs sera nécessaire. Dans la situation d'impossibilité de fournir un casier judiciaire ou un certificat de bonne vie et mœurs, une déclaration sur l'honneur sera demandée.